

SNM



2011

SEMAINE NAUTIQUE INTERNATIONALE DE MEDITERRANEE * DU 22 AU 25 AVRIL

SEMAINE NAUTIQUE

Autorité organisatrice

Cette épreuve sera placée sous l'autorité de la Société Nautique de Marseille.

Règles applicables

L'épreuve est régie par :

- Les règles de course de l'ISAF,
- Les règles de classes et les règles de jauges concernées,
- Les règles du Trophée IRC Méditerranée
- Les prescriptions de la F.F.V.
- Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés,
- Les instructions de course de la SNIM 2011.

Chaque règle énumérée prévaut sur la précédente. Les bateaux doivent être en règle avec les prescriptions des Affaires Maritimes ou les règles nationales pour les étrangers.

Publicité :

l'épreuve est classée en catégorie "C". En application de la règle 20.3.1.d du Code de Publicité ISAF, une signalétique (stickers) sera remise par l'organisation et devra être visible sur le voilier durant toute la SNIM.

Admissions

L'inscription est ouverte aux voiliers :

- Monoques jaugés IRC 2011
- Melges 24
- Monotypes (si 10 bateaux inscrits dans la série)

L'équipage doit être conforme aux règles de classe ou de jauge. En IRC, le nombre d'équipiers imprimé sur le certificat ne doit pas être dépassé ou le poids de l'équipage ne doit pas dépasser ce nombre d'équipiers multiplié par 85 kg. Grande course pour les IRC1 et IRC2 effectuée en fonction de la météo, les concurrents seront avisés par avenant affiché le vendredi avant 12h pour un départ le vendredi ou la veille avant 20h pour le samedi ou dimanche

Inscriptions

Une remise de 15% sera accordée pour toute inscription faite et validée avant le 2 avril, accompagnée du montant des frais d'inscription.

Date limite des inscriptions le 10 avril. Une majoration de 40€ sera appliquée pour toute inscription (imprimé et règlement) nous parvenant après cette date. Pour une annulation d'inscription jusqu'au 10 avril, une somme de 50€ sera conservée par l'organisation (frais de dossiers) ; après cette date le montant de l'inscription restera acquis à l'organisation.

Clôture de la confirmation des inscriptions le jeudi 21 avril à 23 heures. Aucune confirmation le vendredi 22 avril. Seul les compléments de licences seront pris en compte.

Droits d'inscription

IRC	de 6 à 7,99 m	210 €
	de 8 à 8,99 m	220 €
	de 9 à 9,99 m	260 €
	de 10 à 10,99 m	310 €
	de 11 à 11,99 m	350 €
	de 12 à 12,99 m	400 €
	de 13 à 13,99 m	420 €
	de 14 à 15,99 m	560 €
	16 m et plus	650 €
Melges 24		260 €
Monotypes		280 €

Classement

Le système de point a minima de l'annexe A des RCV s'appliquera. La régata sera validée si au moins deux courses ont été courues. Le classement se fera en temps réel pour les Monotypes (si au moins 10 bateaux). Le Classement IRC comptera pour le TROPHEE IRC UNCL MEDITERRANEE 2011.

Licences

Tous les membres de l'équipage devront obligatoirement être en possession de la licence annuelle 2011 visée par un médecin et la présenter à l'accueil lors de la confirmation d'inscription du bateau.

Les participants de nationalité étrangère courant sur des bateaux français ou étrangers doivent être en possession d'un document attestant de leur appartenance à une autorité nationale affiliée. Ils doivent pouvoir justifier d'une assurance responsabilité civile d'un montant de 1.5 million d'euros minimum.

Instructions de Courses

Les instructions de courses seront à la disposition des concurrents au secrétariat du comité de course de la SNM au 23, quai de Rive Neuve 13007 Marseille.

Elles ne seront remises qu'après dossier complet :

- Paiement des frais d'inscriptions,
 - Certificat de jauge
 - Liste des équipiers
 - Présentation de toutes les licences 2011
 - Signature des décharges
 - Présentation de la carte d'autorisation de port de publicité 2011 pour les yachts sponsorisés,
 - Attestation d'assurance
-
- Documents nécessaires à la mise en conformité des bateaux avec leurs règles de classe.

MELGES 24 : Mise à l'eau au CMV, pesée et confirmation des inscriptions à la Société Nautique de Marseille, Espace Nautique, 23 quai de rive neuve 13007 Marseille

Amarrage

Les voiliers seront amarrés gratuitement et regroupés à la Société Nautique de Marseille sous la seule responsabilité du propriétaire ou du skipper à partir du 17 avril et jusqu'au 30 avril 2011.



INTERNATIONALE DE



DE MEDITERRANEE

Organizing authority

The racing will be performed under the authority of « Societe Nautique de Marseille ».

Governing Rules

The series will be governed by the following rules :

- ISAF Racing Rules of Sailing
- Class rules and specific measurement requirements
- The rules of the Trophée IRC Mediterranee
- F.F.V. prescriptions
- Federal championship and national ranking when relevant
- SNIM 2011 Sailing Instructions

The latest regulation overrules any previously listed rule. Yachts must conform to their national maritime regulations for foreign entrants.

Advertising :

The regatta is designated category "C" event. The organizing committee reserves the right to the free use of all photographs, films and videos taken during the SNIM.

Eligibility

The following yachts series are eligible to compete:

- IRC rated mono-hulls
- Melges 24
- One Design (for any one design series 10)

IRC : the crew number printed on each boat's certificates shall not be exceeded or the crew weight shall not exceed 85kg multiplied by the crew number printed on the certificate.

Big course for IRC1 and IRC2 will be sailed in accordance to the forecast.

Notice to the competitors will be posted on Friday prior to 12:00 with a start Friday or before 20:00 the previous day of a start Saturday or Sunday.

Registration

A 15% discount will be granted for valid registrations made on or before April 2.

These registrations must include the registration fees.

Registrations limit day is the 10th of April. A surcharge of 40 euros will apply on any registration (print and payment) received after that date. A 50 euros amount will be kept by the organisation for any cancellation before the 10th of April. After that date the full registration fee will be kept by the organisation.

Registration fees

IRC from 6 to 7,99 m	210 €
from 8 to 8,99 m	220 €
from 9 to 9,99 m	260 €
from 10 to 10,99 m	310 €
from 11 to 11,99 m	350 €
from 12 to 12,99 m	400 €
from 13 to 13,99 m	420 €
from 14 to 15,99 m	560 €
16 m or more	650 €

Melges 24	260 €
Monotypes	280 €

Only yachts that have paid their annual class fees will be eligible for racing.

Scoring

RRS Appendix a low points system will apply.

2 races are required to be completed to constitute a series. Real time for Melges 24 and One design (for any one design series 10). The classification IRC will count for IRC Trophy of the Mediterranean.

Licences

All crew members shall have a 2011 annual licence issued by their national sailing authority with a medical stamp. Licences will be checked during the registration.

Foreigners competitors on French or foreigners boats shall show a document attesting their membership to a national authority affiliated to ISAF. They shall too justify a valid third-party liability insurance with a minimum cover of 1.500.000 euros.

Sailing Instructions

Sailing instructions will be available for competitors from the Race Committee Secretary located at the S.N.M. (23 quai de rive neuve) for IRC, Melges 24 and One Design.

They will become available after completion of the registration process :

- Registration fees
- Measurement certificate, crew list
- Individual licenses
- Liability release signature
- Certificate of insurance
- 2011 advertising approval document from national authorities for sponsored yachts.
- Necessary documentation requested by class rule.

Mooring

Free mooring will be available from April 17th to April 30th, 2011 for the competing yachts next to the S.N.M. club house under the sole liability of the owner or skipper.

In addition free craning in and out of the water will be available for Melges 24 competitors at the CMV, but weighing and registration confirmation shall be made at the RC secretariat : SNM, quai de Rive Neuve.



SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE MARSEILLE

Pavillon Flottant

Quai de Rive-Neuve 13007 Marseille

Tél. +33 (0)4 91 54 32 03

Fax : +33 (0)4 91 33 41 03

www.lanautique.com

regate@lanautique.com

